



Collectif pour un Québec sans pauvreté

165 de Carillon, local 309, Québec (Québec), G1K 9E9
Téléphone: (418) 525-0040 Télécopieur: (418) 525-0740
Courrier électronique: collectif@pauvrete.qc.ca

www.pauvrete.qc.ca

**Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate**

Projet de modification du règlement d'aide sociale

Un large front du mouvement social s'oppose aux coupes à l'aide sociale

Québec, 16 mars 2015 – À l'invitation du Collectif pour un Québec sans pauvreté, plusieurs organisations nationales ont pris part à une conférence de presse ce matin pour exiger que le nouveau ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Sam Hamad, abandonne le projet de modification au règlement d'aide sociale annoncé par son prédécesseur, M. François Blais.

Depuis son annonce officielle il y a 45 jours, le projet de coupes dans les programmes d'aide financière de dernier recours a été vivement critiqué. Ce matin encore, Mélanie Gauvin d'À bas de l'échelle, François Vaudreuil de la Centrale des syndicats démocratiques, Louise Chabot de la Centrale des syndicats du Québec, Marie-France Benoit de la Confédération des syndicats nationaux, Lorraine Desjardins de la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec, Alexis Tremblay de la Fédération étudiante collégiale du Québec, Johanne Cooper du Regroupement des Auberges du cœur du Québec, – toutes ces organisations sont membres du Collectif pour un Québec sans pauvreté – et Russell Harrison du Front commun des personnes assistées sociales du Québec ont conjointement exigé le retrait de ce projet.

« Le ministre Hamad doit comprendre que la pauvreté n'est pas un choix de vie. En qualifiant soudainement d'abusives des pratiques qui étaient soit marginales, soit légales, ou soit encore les deux, le gouvernement verse dans le populisme et alimente les préjugés », a fait savoir le porte-parole du Collectif, Serge Petitclerc. En effet, que laisse entendre ce projet de modification, sinon que les personnes assistées sociales cherchent à profiter du système dans le but de se la couler douce?

Du point de vue des organisations présentes, cette modification au règlement d'aide sociale est, comme celle de 2013, tout simplement mesquine et odieuse. « Si le gouvernement cherche réellement à encourager le retour en emploi des personnes assistées sociales, alors qu'il cesse de couper dans les mesures d'aide à l'emploi. Si le gouvernement cherche réellement à favoriser l'équité, alors qu'il abolisse les différentes catégories de prestataires, lesquelles constituent sans contredit la plus grande des iniquités au sein de l'aide sociale. Et si le gouvernement veut arrêter d'alimenter les préjugés à l'endroit des personnes assistées sociales, eh bien alors qu'il s'empresse d'abandonner son projet de modification du règlement encadrant l'aide financière de dernier recours », a ajouté M. Petitclerc. Ce dernier a toutefois tenu à préciser que le Collectif voit d'un bon œil l'une des modifications proposées, soit celle qui concerne l'exclusion, dans le calcul de la prestation, des indemnités versées en cas de sinistre par le ministère de la Sécurité publique.

Selon le Collectif, il est impératif et urgent que le gouvernement du Québec hausse les prestations des personnes assistées sociales, lesquelles prestations sont si basses actuellement qu'elles compromettent gravement la santé et la dignité des personnes. « M. Hamad doit prendre en considération que de maintenir des gens dans la pauvreté, ça coûte cher à la société », de conclure M. Petitclerc.

— 30 —

Renseignements : Marie-Noëlle Béland, responsable des communications

Cellulaire : 418-930-5969

Courriel : communications@pauvrete.qc.ca.

Site Internet : www.pauvrete.qc.ca